



Le 17/06/2020, à Périgny.

Chères familles,

Depuis l'allocution du Président de la République dimanche dernier, nous sommes toujours en attente du nouveau protocole sanitaire nous permettant d'assouplir les conditions d'accueil, pour de nous permettre d'accueillir plus d'enfants pour cet été.

Afin de ne pas prendre plus de retard sur les inscriptions d'été, nous avons donc décidé de lancer une première phase d'inscription à partir du vendredi 19/06 à 9h jusqu'au lundi 22/06 à 19h.

Je vous remercie de prendre le temps de lire attentivement ce mail, car toutes demandes ne répondant pas aux conditions ci-dessous sera refusée.

Cette 1ère phase d'inscription est réservée aux familles justifiant de conditions ci-dessous :

- Être adhérentes de Péri'Jeunesse en 2019-2020 (ayant réglé leur adhésion en 2019-2020). Les familles ayant rempli un dossier d'inscription 2019-2020, mais n'ayant pas encore profité des services de l'association, ne sont pas prioritaires pour cette 1ère phase),
- Être Habitants de Périgny ou de St Rogatien **OU** ayant des enfants scolarisés à Périgny ou à St Rogatien,
- S'inscrire sur l'amplitude maximum par semaine (les familles n'ayant pas besoin du mercredi sur chaque semaine ne sont pas prioritaire sur cette 1ère phase) :
  - Soit 5 jours pour les semaines n°28, 30, 31, 32, 33, 34
  - Soit 4 jours pour la semaine n°35
  - Soit 3 jours pour la semaine n°29
- S'inscrire sur une journée d'ouverture avec l'amplitude suivante : de 8h30 à 17h30 maximum (les familles ayant besoin d'une amplitude plus importante, ne sont pas prioritaire sur cette 1ère phase),
- Les enfants non scolarisés, mais ayant déjà 3 ans ne sont pas prioritaires sur cette 1ère phase d'inscription,
- **Être à jour du paiement de ses factures.**

Cette 1ère phase d'inscription ne permettra pas à toutes nos familles adhérentes de s'inscrire, mais nous sommes confiants sur les assouplissements futurs qui nous permettrons de proposer une 2ème phase d'inscription dès la semaine prochaine.

Rappel des informations générales :

- Ouverture de l'accueil de loisirs du 6 juillet au 27 août 2020 inclus
- Fermeture de l'association les 13/07, 28/08 et 31/08
- Accueil des enfants par groupe correspondant au niveau des classes de l'année 2019-2020 : groupe : PS / groupe : MS et GS / groupe : CP et CE1 et CE2 / groupe : CM1 et CM2
- La restauration sera assurée par la restauration scolaire de la mairie

- Pas de mini-séjours pour les vacances
- Pas de sorties en bus autorisées, accueil d'intervenants sur l'accueil de loisirs
- Inscription uniquement via le portail famille de l'association : <https://peri-jeunesse.portail-defi.net/>, le lien est également disponible sur notre Blog : [www.perijeunesse.com](http://www.perijeunesse.com)
- AUCUNE modification des informations administratives sur votre dossier ne sera acceptée, merci de faire la demande au secrétariat.
- **ATTENTION**, une seule modification (annulation totale ou partielle) sera possible pendant la durée des inscriptions (cf. le règlement intérieur 2019-2020). Au-delà de ce délai, les inscriptions ne pourront plus être modifiées ou annulées.
- Les inscriptions seront prises sous réserve de places disponibles, par ordre d'arrivée

Un prochain mail vous annoncera la 2ème phase des inscriptions, je vous remercie une nouvelle fois pour votre patience et votre compréhension vis à vis de notre difficulté à organiser l'accueil de loisirs de cet été.

Je reste disponible si besoin, cordialement,

**Coralie SERER JOUBERT, Directrice de PÉRI'JEUNESSE**

5 BIS, Rue Châteaurenard

17180 PÉRIGNY

**Tél: 05 46 45 16 49 / 06 75 67 18 27**

Courriel: [peri.jeunesse@hotmail.fr](mailto:peri.jeunesse@hotmail.fr)

Blog: [www.perijeunesse.com](http://www.perijeunesse.com)

Facebook : <https://www.facebook.com/PeriJeunesse/>